



Leçon 5.

Droit à la vie privée et monde numérique.

I. Le droit à la vie privée difficilement respecté sur Internet.

La vie privée est désormais reconnue comme un droit fondamental de l'Homme et apparaît dans l'**article 16 de la CIDE** (Convention Internationale des Droits de l'Enfant). **Appartiennent à la vie privée toute nos données personnelles** : nom, prénom(s), coordonnées, trajets effectués, situation familiale, images, données médicales...

Toutes ces données sont protégées dans le cadre de la réglementation européenne (RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données). Un site (ou une application) ne peut pas conserver et utiliser les données personnelles sans l'accord de l'internaute. En cas d'infraction, les sites peuvent être condamnés à de lourdes amendes comme ce fut le cas en 2023 pour META.

Cependant, nos données personnelles, qui forment notre identité numérique, sont difficiles à bien protéger. **De nombreux sites ou applications utilisent des cookies qui leur permettent d'avoir accès à plusieurs de nos données** et, parfois pour leur fonctionnement, ont accès à notre **localisation, à nos photos, à notre micro ou encore à notre carnet d'adresse**. Internet connaît suffisamment les internautes pour leur proposer des contenus (publicités et vidéos) adaptés à leurs préférences.

II. Réseaux sociaux, vie privée et cyber harcèlement.

Les **réseaux sociaux** sont très utilisés par les jeunes pour échanger. Cependant, qu'ils s'agissent de Tik Tok, Instagram, Facebook ou Snapchat, ils sont aussi **utilisés par les harceleurs** qui n'hésitent pas à **diffuser des photographies** avec des **commentaires virulents** ou des **rumeurs dégradantes**.

Le cyberharcèlement, comme le harcèlement dans la vie réelle, peut avoir de **graves conséquences dans la vie des personnes harcelées** : insomnies, anxiété, repli sur soi voire envies suicidaires. Pour protéger les jeunes, le législateur a instauré, en 2023, la **majorité numérique à 15 ans** et les harceleurs encourent des peines allant jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 7500 euros d'amende s'ils sont mineurs.

Cependant, c'est à chaque utilisateur de modérer ses propos, d'être respectueux et de rester vigilant.